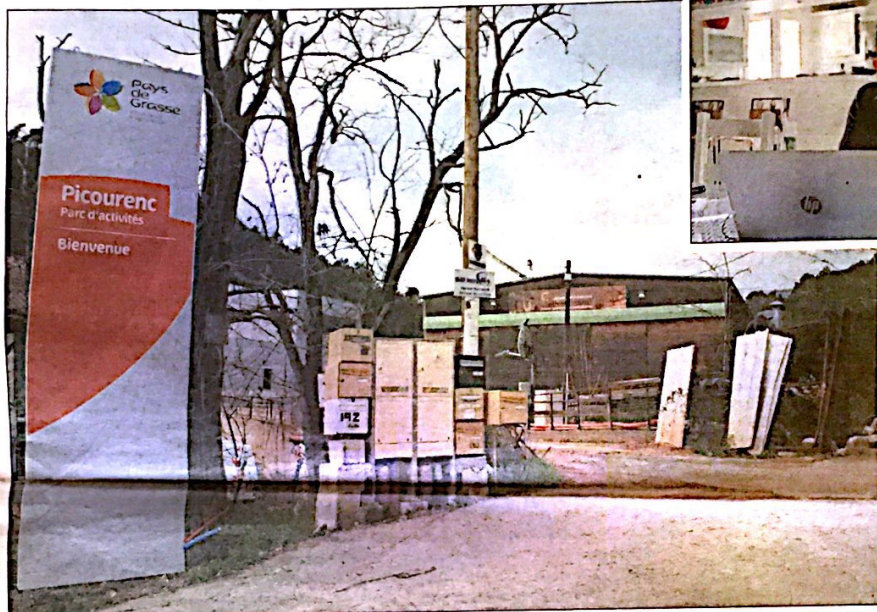


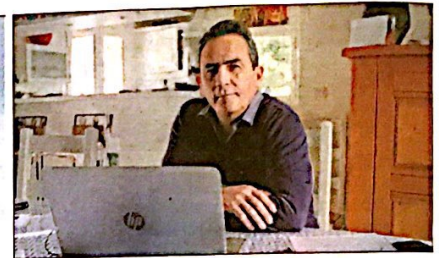
# Picourenc: pourquoi les habitants s'inquiètent-ils ?

Les riverains craignent que, suite au vote récent du PLU, la zone d'activités s'industrialise. Le maire rassure et pointe une tentative de désinformation de l'association du quartier

Is croyaient être sortis du pétrin. C'était en 2011. Près de 10 ans de bataille auront été nécessaires aux habitants du quartier pour obtenir, avec l'aide des pouvoirs publics, la fermeture d'un centre de traitement de déchets verts et de déchets de parfumerie implanté sur la très enclavée zone d'activités de Picourenc. Un centre qui générerait dans le quartier « des problèmes de bruits et d'odeurs et un trafic infernal de 40 tonnes », se souvient Dominique Piot, président de l'association Défendons Picourenc, créée en 2002. Après quelques années de trêve, le quartier, autrefois coin tranquille dédié à la culture de roses, est de nouveau en danger. La zone d'activités [propriété de la CAPG depuis 2014, NDLR] s'industrialise », explique un tract distribué par l'association aux riverains et dont le message est vigoureusement démenti par le maire, Gérard Delhommez (lire par ailleurs). Les riverains n'ont rien contre une zone artisanale ou tertiaire mais ne veulent pas subir les allers-retours des camions dignes d'une zone industrielle et « tout à fait inadaptés aux voies », précise l'un d'eux. Aux fondements de leurs inquiétudes ? Plusieurs lignes du plan local d'urbanisme, approuvé en conseil municipal en décembre dernier. Décryptage.



En bas du quartier de Picourenc, la zone d'activités est au cœur des inquiétudes. (Photos A.H. et archives N.-M.)



Dominique Piot, président de l'association Défendons Picourenc.

cours gracieux a été déposé en vue d'obtenir l'expertise technique de ce chemin. « Nous avons aussi fait faire un constat d'huissier notant l'absence de visibilité, l'éroïtesse, la pente, les croisements de véhicules etc. dans le cadre de notre recours contre la carrosserie<sup>1</sup> qui sera jugé bientôt. Nous sommes prêts à attaquer le PLU en justice », ajoute le président, décidé.

## 1 De nouvelles installations possibles

Consultée au cours de l'élaboration du PLU, l'association Défendons Picourenc préconisait l'interdiction d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et à déclaration. Dans la version votée du PLU, les installations classées soumises à déclaration sont permises.

Ceci signifie que des entreprises dont les activités « sont les moins polluantes et/ou les moins dangereuses, qui ne présentent pas de graves dangers ou de nuisances », comme l'indique la loi, peuvent s'installer sur le site après une simple déclaration. « Ce qui ne veut pas dire que les activités ne seront pas du tout polluantes. Et cela ne nous ôtera pas les nuisances », estime Dominique Piot.

## 2 Voie alignée ?

« La ZA est accessible par un chemin d'1,8 km de long et qui mesure entre 3,9 et 5 mètres de large, explique Dominique Piot. Les 44 tonnes passent donc sans pouvoir se croiser par endroits, au beau milieu des enfants qui vont à l'école. Et sur cette voie, il n'y a pas de trottoir ». La sécurité des accès à la ZA est inexistante: point mis en relief par les riverains lors

de l'enquête publique. « La municipalité a alors sorti un projet d'alignement du chemin des Maures et des Adrets. Il va prendre des années entre déclaration d'utilité publique, enquête publique, recours, études et réalisations et c'est un projet en millions d'euros. À notre avis, c'est hors de portée pour le budget d'une ville comme Peymeinade et en attendant les entreprises pourront s'installer et les camions dévaler... assure Dominique Piot. Dans ce cadre, un re-

## 3 Expropriations ?

Qui plus est, ce projet d'élargissement « pourrait être synonyme d'expropriations », selon les riverains, ce que réfute totalement la municipalité. Les habitants craignent également une perte de valeur immobilière de leurs biens. **AUORE HARROUIS** [aharrois@nicematin.fr](mailto:aharrois@nicematin.fr)  
1. l'association a déposé en septembre 2015 un recours contentieux contre le permis de construire accordé à l'entreprise de carrosserie industrielle.

### La phrase

« Je souhaite de l'apaisement. »  
Gérard Delhommez.

### Le chiffre

**12** C'est le nombre d'activités présentes sur le site. Carrosserie poids lourds, déchetterie, station d'épuration, plomberie, entrepôt de stockage, entreprise de concassage composent notamment la zone.



## Pour le maire: « un PLU protecteur du quartier »

Dans le dernier Peymeim'ag, magazine municipal, le maire, Gérard Delhommez, condamne le tract diffusé par l'association Défendons Picourenc. « Il est mensonger », explique le premier édile. Il rappelle notamment que « la zone héberge le parc industriel depuis 1980 et la station d'épuration depuis 1970, bien avant l'installation de la plupart des résidents. Le POS de 1983 admet des activités industrielles pouvant être nuisantes ». Contacté hier, le maire de Peymeinade ajoutait que le PLU qui vient d'être approuvé « maintient les activités artisanales et l'élargit au tertiaire... Il n'y a pas d'industrialisation... Au contraire, nous avons supprimé les activités industrielles des textes ! Ce PLU est protecteur pour le quartier »

Sur les nuisances, le maire assure que « permettre seulement les installations classées soumises à déclaration et non celles soumises à autorisation » est un garde-fou.

### « Il n'est pas question d'exproprier ! »

Gérard Delhommez reconnaît l'inadéquation du réseau routier avec la zone d'activités. « Si nous pouvons et devons encore travailler la signalisation, comme nous l'avons déjà fait pour empêcher les véhicules lourds d'emprunter le chemin de la Frayère, un aménagement de voirie est quasi impossible. » Alors, certes, il est précisé dans le nouveau PLU qu'un plan d'alignement est envisagé afin de revoir si besoin le profil et l'emprise du chemin... « Cette hypothèse n'est pas définie ni ex-

pertisée ! Si des talus peuvent être acquis, nous les achetons pour élargir le chemin des Maures et Adrets par endroits... Mais ni demain, ni après-demain, il n'est question d'exproprier les propriétaires ! » Le maire ajoute que deux terrains sont en cours de vente par la CAPG dans la ZA. « Un des critères de choix des entreprises qui s'installent est qu'elles aient le moins de véhicules possibles. » Par ailleurs, Gérard Delhommez précise que certaines exigences sur l'aménagement de la zone (création d'une route à l'intérieur, aménagement paysager) ont été formulées à la CAPG et aux entrepreneurs. Afin d'apaiser les inquiétudes des riverains, le maire devrait très prochainement organiser une réunion avec les acteurs du site (entreprises et CAPG) et les membres de l'association Défendons Picourenc.